

MEMENTO PRATIQUE

	Gendarmerie	03.25.32.90.16
	Pompiers	18
	SAMU	15
	Cabinet Médical Châteauvillain	03.25.32.95.50
	Groupe scolaire	03.25.31.09.82
	Centre de loisirs, cantine	03.25.31.08.74
	Médiathèque	09.64.45.07.03
	SDED 52	03.25.35.09.29
	Trésorerie de Châteauvillain	03.25.32.90.34
	CC3F	03.25.01.38.53
	Adresse mail : cc3f@wanadoo.fr	
	Site internet : http://communaute decommunes des 3 forets.com	
	Mairie Bricon	03.25.03.01.92
	Adresse mail : bricon.mairie@wanadoo.fr	
	Site internet : http://mairie-bricon.fr	

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE DE BRICON

- Lundi de 17h à 18h30
- Mardi de 10h30 à 12h
- Jeudi de 17h à 19h



Etat civil

Arrivées: - Monsieur Jordan Vila, Rue Maréchal Leclerc
- Monsieur Simon Kuzmiak, rue du Lavoir
- Madame Pauline Lavefve, rue Maréchal Leclerc

Naissances: - Lisandre Tristan, le 18 mai, au foyer de monsieur Franck Fabre et de madame Solenne Robert

- Léo Jean-Luc et Tom Joël, le 29 juin, au foyer de monsieur Jimmy Mougin et de madame Allison Harriet

- Faustine, le 30 juillet, au foyer de monsieur Jean-Baptiste Paperin et de madame Cindy Binot

Bienvenue à ces nouveaux petits Briconnais et félicitations aux heureux parents

Décès: - Monsieur Eric Sevrette, le 9 avril
- Monsieur Francesco Caridi, le 12 avril
- Monsieur Marcel Collier, le 8 mai
- Monsieur Patrick Fisse, le 17 mai
- Madame Gabrielle Regnault-Morel, le 26 juin
- Monsieur Fabien Salomon, le 17 juillet
- Madame Lucienne Clouet, le 24 juillet
- Madame Andrée Georgel, le 26 juillet

La municipalité renouvelle ses condoléances les plus vives et les plus sincères aux familles

Le mot du maire

Madame, Monsieur

Le 15 mars, vous avez élu un nouveau conseil municipal. Depuis cette date, nous avons vécu malheureusement une situation inédite avec la pandémie du COVID 19, le confinement à l'échelle nationale puis le déconfinement. Cela nous a d'ailleurs empêchés de procéder au premier conseil municipal d'élection du maire et des adjoints, qui a dû être reporté le 25 mai.

Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues élus qui, par leur vote en juin dernier, m'ont témoigné toute leur confiance, en m'élisant pour un second mandat en qualité de Maire.

Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre village pour ce nouveau mandat. Merci aussi aux élus qui m'ont accompagné durant ce premier mandat.

Au niveau de la Communauté de communes des 3 forêts, la relation reste également étroite entre les vingt-neuf communes. L'élection de la présidence et des vices-présidents a eu lieu

le 16 juillet. Votre maire y siège en tant que 6^{ème} vice-président. Là encore, je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir cette fois du territoire de la CC3F.

Toutes ces étapes passées ne doivent pas nous faire oublier l'enjeu sanitaire qui doit être une priorité. Le virus du COVID 19 est toujours présent, il circule encore et nous n'avons à ce jour aucun traitement, aucun vaccin.

Je compte sur votre bon sens, votre pragmatisme pour continuer le respect des distanciations, faire en sorte, lorsqu'elles ne peuvent pas être respectées, de porter le masque. De même la précaution d'usage de se laver les mains. C'est grâce à la contribution de tous que la pandémie sera mieux maîtrisée. Je compte sur vous pour maintenir ces efforts.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été, faites attention à vous et à vos proches. Bonnes vacances.

Le Maire

Installation du conseil municipal du 25 mai 2020

Le Conseil municipal de la commune de Bricon, régulièrement convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni en séance ordinaire le 25 mai 2020 à 19 heures à la salle polyvalente de la commune. Tous les membres en exercice étaient présents.

Secrétaire de séance: monsieur Etienne Henry

Monsieur le maire sortant, Franck Duhoux, entame la séance en appelant les conseillers élus le 15 mars 2020, à savoir:

- madame Brigitte Bourgeois
- madame Nadia Chaudron
- monsieur Patrick Checchi
- monsieur Gilles Collier
- monsieur Gérard Déchanet
- monsieur Franck Duhoux
- madame Martine Dupré
- monsieur Franck Fabre
- monsieur Etienne Henry
- monsieur Patrick Lagrange
- monsieur Martial Le Roy

Pour toutes les opérations de vote, monsieur Patrick Lagrange est nommé assesseur.

Election du maire

Monsieur Franck Duhoux cède ensuite la présidence de séance au doyen, monsieur Gilles Collier. Celui-ci demande quels sont les candidats au poste de maire. Monsieur Franck Duhoux est le seul candidat.

Le vote donne le résultat suivant: monsieur Franck Duhoux: 10 voix, 1 bulletin blanc.

Détermination du nombre d'adjoints

Le maire élu reprend la présidence de séance et propose que trois adjoints soient élus. Le conseil approuve par 11 voix pour.

Election du premier adjoint

Deux candidats se présentent: messieurs Patrick Checchi et Patrick Lagrange.

Le vote qui s'ensuit donne le résultat suivant:

-monsieur Patrick Checchi: 9 voix

-monsieur Patrick Lagrange: 1 voix

-1 bulletin blanc

Monsieur Patrick Checchi est installé premier adjoint

Election du deuxième adjoint

Deux candidats se présentent: messieurs Etienne Henry et Patrick Lagrange.

Le vote qui s'ensuit donne le résultat suivant:

-monsieur Etienne Henry: 8 voix

-monsieur Patrick Lagrange: 3 voix

Monsieur Etienne Henry est installé deuxième adjoint

Election du troisième adjoint

Un seul conseiller se présente à ce poste, madame Brigitte Bourgeois.

Madame Brigitte Bourgeois est élu par 10 voix. 1 bulletin blanc.

Madame Brigitte Bourgeois est installée troisième adjointe.

Charte de l'élu

Monsieur le maire donne lecture de la charte de l'élu, qui présente les devoirs et les responsabilités de l'élu local. Elle est remise à chaque conseiller.

Indemnités du maire et des adjoints

Monsieur le maire propose que ce point de l'ordre du jour soit reporté à une séance ultérieure afin d'ajuster au mieux les taux d'indemnités avec le budget communal. Cette proposition recueille 11 voix pour.

Délégations du maire

Pour le fonctionnement courant de la commune, vingt délégations de pouvoir sont accordées à l'unanimité à Monsieur le maire par le conseil.

1. d'arrêter et de modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
2. de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires;
3. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

4. de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
5. de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
6. de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
7. d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
8. de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros;
9. de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;
10. de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
11. de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
12. d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal;
13. d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal;
14. de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal;
15. de donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local;
16. de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux;
17. de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal;
18. d'exercer, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme;
19. d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ;
20. l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Au conseil municipal



Séance du 6 juin 2020

Le conseil municipal de la commune de Bricon s'est réuni en séance ordinaire le 6 juin 2020, sous la présidence de Monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les conseillers en exercice étaient présents.

Secrétaire de séance : Etienne Henry

Désignation des représentants de la commune aux instances intercommunales

-Syndicat des eaux d'Orges

Ont été désignés représentants titulaires messieurs Etienne Henry et Gilles Collier

Suppléants: messieurs Patrick Checchi et Martial Le Roy

-SIVOS (transport scolaire)

Ont été désignés représentants titulaires madame Brigitte Bourgeois et monsieur Patrick Checchi

Suppléants: madame Martine Dupré et monsieur Patrick Lagrange

-SDED 52

A été désigné représentant titulaire monsieur Franck Fabre

-SIVOM (regroupement scolaire)

Ont été désignés représentants titulaires messieurs Franck Duhoux et Etienne Henry

Suppléants: mesdames Martine Dupré et Nadia Chaudron

-CC3F

La représentation de la commune auprès de l'intercommunalité revient de droit à monsieur le maire, Franck Duhoux, et à monsieur le premier adjoint, Patrick Checchi

Désignation des membres des commissions communales

-Commission communale des impôts directs

Pour cette commission, présidée par le maire, les commissaires représentant la commune sont désignés par la direction départementale des finances publiques au sein d'une liste de 12 titulaires et de 12 suppléants proposée par le conseil municipal. Un titulaire et un suppléant doivent être des habitants d'une autre commune. Elle intervient surtout en matière de fiscalité directe locale, notamment pour ce qui concerne la détermination de la valeur locative des biens et des propriétés bâties. Elle a un rôle consultatif auprès de l'administration fiscale.

Le conseil municipal a ainsi proposé une liste de titulaires suivante: Brigitte Bourgeois, Christelle Devitry, Thérèse Mouillet, Béatrice Noirot, Patrice Delval, Lucie Bernard, Jérôme Baës, Jean-Luc Dupré, Patrick Lagrange, Régis Colas, Frédéric Richard, Mickael Collier.

Suppléants: Patrick Checchi, Aurore Laurent, Vincent Hallard, Thierry Voirin, Claudine Bouvier, Laurent Maujean, Sylvie Protin, Benoît Collier, Jean-Gabriel Martin, Claude Plont, Corentin Lambert, Christine Checchi

-Commission urbanisme

Objet: . mener à bien le PLU de la commune, le faire évoluer

. étudier tous les permis de construire, demandes préalables, permis d'aménager, certificats d'urbanisme et déclarations de travaux déposés

. suivre l'aménagement urbanistique de la commune en général

. suivre l'évolution de la voirie et des cheminements

. suivre l'aménagement des espaces verts

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires désignés: madame Brigitte Bourgeois, messieurs Gérard Déchanet, Gilles Collier, Patrick Checchi et Franck Fabre

-Commission travaux, éclairage, voirie

Objet: . répertorier et suivre les différents travaux entrepris sur les bâtiments communaux, la voirie, le domaine public et privé de la commune

. participer aux définitions des besoins en matière de bâtiments communaux, de travaux d'entretien, de leur planification et de leur répartition sur les ressources humaines internes ou en sous-traitance

. contrôler et réceptionner les travaux des entreprises extérieures

. répertorier et suivre les différents travaux de besoin en éclairage public en lien avec le délégué désigné au SDED 52

. déclarations des pannes sur le site du SDED 52

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires: madame Brigitte Bourgeois, messieurs Franck Fabre, Patrick Checchi, Gérard Déchanet et Martial Le Roy

- Commission environnement

Objet: . assainissement individuel et collectif

. gestion de l'eau

. environnement et ruissellement (fossés, eau de pluie, etc.)

. espaces verts et rives de ruisseaux

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires: madame Brigitte Bourgeois, messieurs Patrick Checchi, Gérard Déchanet, Gilles Collier, Martial Le Roy et Franck Fabre

- Commission Gestion des services techniques et des employés communaux

Objet: . manager le personnel (entretien, compétences, formation)

. définir et maintenir les qualifications spécifiques des agents

. assurer la sécurité des personnels

. gestion des achats et stocks

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires: messieurs Gérard Déchanet, Patrick Checchi et Etienne Henry

- Commission cimetière et église

Objet: . gestion du cimetière

. gestion et suivi du contrat de maintenance des éléments actifs (horloge et cloches)

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires: mesdames Martine Dupré et Brigitte Bourgeois, messieurs Patrick Lagrange, Martial Le Roy et Patrick Checchi

- Commission salle polyvalente

La réservation de la salle polyvalente s'effectue obligatoirement en mairie. Monsieur le maire et un adjoint sont chargés de prendre en compte les réservations. Des conseillers nommés responsable de l'état des lieux.

Ont été nommés madame Brigitte Bourgeois et monsieur Patrick Lagrange

- Conseiller défense

Au sein de chaque conseil municipal est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense. Le correspondant remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans la commune. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Est nommé monsieur Patrick Lagrange

- Commission bois et forêts

Objet: . mener à bien le plan d'aménagement forestier 2014-2033

. faire le lien avec la société de chasse

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires: messieurs Franck Fabre, Gérard Déchanet, Patrick Checchi et Gilles Collier

- Commission embellissement, chemin de randonnée

Objet: . fleurissement du village

. gestion des espaces verts

. chemin de randonnée

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires: madame Brigitte Bourgeois, messieurs Gérard Déchanet, Franck Fabre, Patrick Lagrange et Martial Le Roy

- Commission fêtes et cérémonies

Objet: . animations et cérémonies organisées par la commune

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires: mesdames Nadia Chaudron, Martine Dupré et Brigitte Bourgeois, messieurs Martial Le Roy, et Patrick Lagrange

- Commission culture et médiathèque, associations, sport et jeunesse

Objet: . activités culturelles, sportives ou à l'adresse des jeunes

. gestion des équipements de loisirs et de plein air

. relation et coordination avec la vie associative (associations internes et externes), organisation des fêtes et événements particuliers

. management du personnel de la médiathèque (entretien, compétence, formation)

Président de droit, monsieur Franck Duhoux, maire

Membres titulaires: mesdames Martine Dupré et Brigitte Bourgeois, messieurs Patrick Lagrange et Etienne Henry

- chaque commission sera prochainement convoquée par monsieur le maire. Elle élira un vice-président. Celui-ci sera ensuite chargé de la réunir. Des personnes extérieures au conseil pourront être invitées ponctuellement, à titre d'experts, mais sans voix délibérative.

Indemnités des adjoints

Sur proposition de Monsieur le maire, celles-ci ont été fixées à l'unanimité comme suit: 4% de l'indice brut terminal établi au 1^{er} janvier 2020 (indice 1027).

Questions diverses

- Monsieur le maire distribue à chaque conseiller une circulaire à signer, valant accord pour des convocations dématérialisées par mail et SMS.
- Monsieur le maire délivre à chaque conseiller le compte rendu numéro 1 de la société Berest, en charge des travaux d'assainissement de la commune.
- Monsieur le maire informe le conseil de la réception d'une avance de 792 euros de la part de la Préfecture, en lien avec les dégâts recensés sur le territoire de la commune lors des inondations de 2018. Le complément, à hauteur de 6.600 euros, sera versé par le Conseil départemental.
- Monsieur le maire informe le conseil qu'une nouvelle visite de l'ancienne poste a été effectuée par le biais de l'agence immobilière mandatée par la commune.



Séance du 29 juin 2020

Le conseil municipal de la commune de Bricon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 29 juin 2020 à 20 heures sous la présidence de monsieur Franck Duhoux, maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, à l'exception de madame Nadia Chaudron, excusée, qui avait donné procuration à madame Brigitte Bourgeois.

Secrétaire de séance monsieur Checchi Patrick



1) Vote des quatre taxes

En préambule, le maire informe le conseil que la taxe d'habitation devrait disparaître en 2023. L'Etat compensera la perte suivant le taux défini en 2019.

En 2019, les taux étaient respectivement de:

17,22 pour la taxe d'habitation

20,11 pour la taxe foncière sur le bâti

19,73 pour la taxe foncière sur le non bâti

13,38 sur la cotisation foncière des entreprises

Le conseil décide à l'unanimité la reconduction à l'identique du taux des quatre taxes.

2) Retrait de la délibération 2020-13 du 25 mai 2020 concernant la délégation du maire.

Après vérification, la préfecture demande à modifier certains items de cette délibération.

Le conseil vote à l'unanimité la suppression de cette délibération.

Le conseil modifie les articles de la façon suivante:

Item 2 : suppression de « dans les limites fixées par le conseil municipal »

Item 12 : suppression de « dans les conditions que fixe le conseil municipal »

Item 13 : suppression de « dans les cas définis par le conseil municipal »

Item 14 : suppression de « dans la limite fixée par le conseil municipal »

Item 17 : remplacement de « autorisé par le conseil municipal » par « 50 000 € »

Item 18 : suppression de « et dans les conditions fixées par le conseil municipal ».

Le conseil vote à l'unanimité la nouvelle délibération.

3) Loyer salon de coiffure

La situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a eu pour conséquence la fermeture du salon de coiffure du 16 mars 2020 au 11 mai 2020 entraînant une perte importante de son chiffre d'affaire. Afin de soutenir la reprise économique de ce commerce, le conseil décide la suspension du loyer commercial des mois d'avril et de mai. Le loyer de la deuxième quinzaine du mois de mars permettant d'honorer le loyer de la deuxième quinzaine du mois de mai.

4) Convention d'adhésion « fourrière »

L'article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime prévoit que chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ». Aucune disposition législative ou réglementaire ne fait obstacle à ce que la gestion de la fourrière soit déléguée à un organisme privé qui peut être une association de protection animale ou une société spécialisée.

L'association « le Relais des animaux » de Valdelancourt propose ce service par le biais d'une adhésion annuelle d'un montant de 1,40 € par habitant soit 652.4 € pour notre commune.

Après discussion sur les conditions de prise en charge des animaux errants proposées par l'association, le conseil ne souhaite pas y adhérer.

Vote : pour 2; abstention : 4; contre :5

5) Questions diverses

Cérémonie du 14 juillet

Le contexte sanitaire et réglementaire dû à la crise du Covid-19 n'interdit pas le tir des feux d'artifices du 14 juillet mais les mesures barrières sont telles que le conseil décide l'annulation de cette cérémonie pour 2020.

SNCF

Le maire informe le conseil que des travaux de débroussaillage sur la ligne de chemin de fer se dérouleront du 20/07/2020 au 25/07/2020 ainsi que du 27/07/2020 au 01/08/2020 de 22h30 à 5h 00 pour les deux périodes.

Parc National

La période d'adhésion des communes s'achèvera le 30 juin 2020. Une réunion d'information se tiendra le jeudi 2 juillet à Leuglay. Le maire s'y rendra.

Vente de l'ancienne poste

Un compromis de vente a été signé pour un montant de 72 000 € net acheteur soit 66 000 € pour la commune. La commune devra enlever l'arrêt de bus qui est situé en partie sur le terrain de l'habitation.

Dossier « Petites Saveurs »

L'avocat qui s'occupe du dossier va délivrer une assignation en justice au gérant du commerce afin d'obtenir la résiliation du bail et le paiement des loyers.



Séance du 23 juillet 2020



Le conseil municipal de la commune de Bricon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 23 juillet 2020 à 19h30 sous la présidence de monsieur Franck Duhoux, maire. Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de madame Nadia Chaudron qui avait donné procuration à madame Brigitte Bourgeois, et de monsieur Gilles Collier qui avait donné procuration à monsieur Patrick Checchi.

Secrétaire de séance, monsieur Etienne Henry

Vente du bâtiment communal sis 41, rue du Maréchal Leclerc

A la demande du notaire chargé de la transaction, le conseil devait prendre une délibération fixant le prix de vente définitif du bien. Celui-ci s'élève à 72.000 euros, somme à laquelle il faut déduire 6.000 euros de frais d'agence. Le conseil prend donc, à l'unanimité, une délibération pour une vente à 66.000 euros pour la commune.

Budget primitif eau et assainissement 2020

Monsieur le maire donne le détail du budget primitif eau et assainissement pour l'exercice 2020. Ce dernier s'équilibre comme suit:

-dépenses de fonctionnement: 104.526,22 euros

-recettes de fonctionnement: 104.526,22 euros

-dépenses d'investissement: 70.415,70 euros

-recettes d'investissement: 70.415,70 euros

Ce budget est accepté à l'unanimité par 11 voix pour.

Budget primitif commune

Monsieur le maire donne le détail du budget primitif de la commune pour l'exercice 2020. Celui-ci s'équilibre comme suit:

-dépenses de fonctionnement: 381.832,27 euros

-recettes de fonctionnement: 381.832,27 euros

-dépenses d'investissement: 175.558,31 euros

-recettes d'investissement: 175.558,31 euros

Ce budget est accepté à l'unanimité par 11 voix pour

Assainissement

Une deuxième réunion avec le maître d'œuvre des travaux d'assainissement, la société Berest, a eu lieu le 20 juillet 2020. Lors de cette réunion, une présentation des rapports intermédiaires sur les réseaux, en partie publics et en partie privés, a été faite par le bureau d'étude. Il a été validé les études préalables nécessaires aux travaux: topographie et recherche amiante/HAP. Une étude topographique complémentaire est envisagée en cas de nouvelle position de la station d'épuration.

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie, sur décision du conseil, sera fermé du 1^{er} août au 23 août.

SIVOM des 3 B

Compte rendu de la réunion du 17 juin 2020

Le comité syndical du Sivom des 3 B, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de monsieur Franck Duhoux le 17 juin 2020 à 19h00.

Etaient présents pour la commune de Bricon messieurs Franck Duhoux et Etienne Henry, pour la commune de Blessonville madame Marie-Rose Mary et monsieur Jean-Louis Bresson, pour la commune de Braux-le-Châtel madame Julie Masson et monsieur William Germé.

Secrétaire de séance: monsieur Etienne Henry

Monsieur Franck Duhoux ouvre la séance et appelle les délégués titulaires de chaque commune. Sont nommés assesseurs pour tous les votes de la séance mesdames Julie Masson et Marie-Rose Mary.

Election du président

Le doyen d'âge, monsieur, Etienne Henry, prend la direction de séance et demande quels sont les candidats au poste de président du Sivom des 3B. Monsieur Franck Duhoux est le seul candidat déclaré.

Vote: monsieur Franck Duhoux 5 voix

1 bulletin blanc

Monsieur Franck Duhoux est déclaré président et immédiatement installé. Il reprend la direction de la séance.

Election du vice-président

Madame Julie Masson est la seule candidate déclarée.

Vote: madame Julie Masson 5 voix

1 bulletin blanc

Madame Julie Masson est déclarée vice-présidente du Sivom des 3B et immédiatement installée.

Election du secrétaire

Monsieur Etienne Henry est le seul candidat déclaré.

Vote: monsieur Etienne Henry 5 voix

1 bulletin blanc

Monsieur Etienne Henry est déclaré secrétaire du Sivom des 3B et immédiatement installé.

Plan ENIRS 3

Dans le cadre de l'école numérique, l'Etat propose une subvention de 50% pour l'acquisition de matériel informatique, dans la limite de 7.000 euros de dépenses.

Un devis reçu par le secrétariat du Sivom propose la somme de 6.985,21 euros pour l'achat d'un TBI, d'un ordinateur portable neuf, d'un ordinateur portable d'occasion et de trois bornes wi-fi.

Ce devis est accepté par les membres du Sivom à l'unanimité.

Compte rendu de la réunion du 4 août 2020

Le comité syndical du Sivom des 3B, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 4 août 2020 sous la présidence de monsieur Franck Duhoux. Etaient présents pour la commune de Bricon messieurs Franck Duhoux et Etienne Henry; pour la commune de Blessonville monsieur Jean-Louis Bresson, madame Marie-Rose Mary étant excusée; pour la commune de Braux-le-Châtel madame Julie Masson, monsieur William Germé étant excusé.

Secrétaire de séance, monsieur Etienne Henry

Budget primitif 2020

Monsieur le président donne le détail du budget primitif pour l'exercice 2020. Celui-ci s'équilibre comme suit:

-dépenses de fonctionnement: 177.520 euros

-recettes de fonctionnement: 177.520 euros

-dépenses d'investissement: 56.686,56 euros

-recettes d'investissement: 56.686,59 euros

Ce budget est voté à l'unanimité

Divers

Monsieur le président informe le comité syndical que le service Jeunesse et sport et vie associative de la Préfecture a accordé au Sivom une aide financière exceptionnelle de 1.117,04 euros.

Monsieur le président informe le comité syndical que 12 inscriptions ont été enregistrées pour la rentrée scolaire 2020/2021.

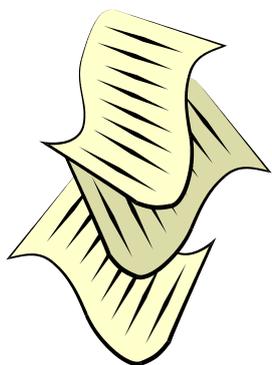
Elections municipales

Le 15 mars 2020, les électeurs de la commune étaient convoqués pour le premier tour des élections municipales. Une seule liste de 11 candidats se présentait à leurs suffrages. 11 postes de conseillers étaient à pourvoir.

Sur 301 personnes inscrites sur les listes électorales, 152 ont voté. 150 suffrages ont été exprimés.

Ci-dessous, les résultats par candidat:

- Monsieur Franck Fabre: 141 voix
- Madame Brigitte Bourgeois: 140 voix
- Monsieur Etienne Henry: 134 voix
- Monsieur Patrick Checchi: 131 voix
- Monsieur Patrick Lagrange: 128 voix
- Madame Martine Bourdillat: 127 voix
- Monsieur Martial Leroy: 126 voix
- Monsieur Franck Duhoux: 124 voix
- Madame Nadia Chaudron: 119 voix
- Monsieur Gérard Déchanet: 119 voix
- Monsieur Gilles Collier: 100 voix



Infos pratiques

Fermeture du secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé du 1^{er} au 23 août. En cas d'urgence, contactez le Maire ou ses adjoints.

Restriction de l'usage de l'eau

Madame la Préfète, par un arrêté du 23 juillet 2020, a placé le département de la Haute-Marne en alerte sécheresse. Les interdictions ci-dessous ne concernent pas les ressources en eau provenant d'un recueil d'eau pluviale ou de recyclage.

- interdiction de l'irrigation des cultures entre 11h et 18h
- interdiction du remplissage des piscines sauf chantier en cours
- interdiction du lavage des véhicules hors des stations professionnelles
- interdiction du lavage des voies et trottoirs, des terrasses et des façades entre 11h et 18h

- interdiction de l'arrosage des pelouses et espaces verts publics ou privés et des terrains de sport, jardins d'agrément et potagers entre 11h et 18h
- interdiction du remplissage des plans d'eau excepté pour les activités commerciales

Les services chargés de la police de l'eau sont susceptibles de mener des contrôles inopinés de terrain portant sur la bonne application des mesures ci-dessus. Tout contrevenant s'expose à une contravention de 5^{ème} classe (maximum de 1.500 euros).

PanneauPocket

Vous souhaitez vous tenir informé de tous les évènements importants ayant lieu sur le territoire de la commune? Rien de plus facile avec l'application pour smartphone PanneauPocket. C'est simple et c'est gratuit. De nombreux Briconnais l'utilisent déjà. Il vous suffit de télécharger l'application sur votre téléphone en recherchant PanneauPocket sur App Store ou Google Play. Désignez ensuite votre commune en favori en cliquant sur le cœur situé à côté de son nom.

Site Internet

Retrouvez également toutes les infos générales concernant notre commune et ses services, ainsi que les anciens numéros de la Lettre de Bricon et les conseils municipaux sur mairiebricon.fr. Site officiel réalisé par nos soins.

Transport à la demande

Nous vous rappelons qu'un service de transport à la demande, service de la Communauté de communes, est en place tous les jeudis après-midi de 14h à 18h en direction de Châteauvillain. Coût: 3 euros l'aller, 5 euros l'aller-retour. Contactez le 03.25.03.95.74

Parc national

Le parc national assis sur la Côte d'Or et la Haute-Marne a été créé par décret le 6 novembre 2019. Nous vous rappelons que Bricon fait partie de son périmètre. Voir détail sur notre site internet.

Masques covid-19

Les masques réutilisables qui vous ont été remis en fin de période de confinement par la municipalité (deuxième livraison) viennent d'obtenir la validation de l'Institut français du textile et de l'habillement pour 30 lavages et non 10 comme indiqué initialement.

Commerce

Nous avons vécu quelque chose d'impensable: la fermeture du restaurant le 9 Mars puis le le confinement. Nous nous sommes adaptés, nous vous avons accueilli tous les jours avec des horaires aménagés en raison de la crise sanitaire. Pendant cette période vous avez pu trouver chez nous une épicerie de dépannage, la poste, le dépôt de pain, le café à emporter, le tabac, le loto et les plats traiteurs. Nous étions là mais vous aussi pour soutenir votre commerçant du village par vos achats, votre présence et vos mots de soutien. Pour tous cela nous vous remercions. Le 3 juin, enfin, la réouverture du bar et restaurant que vous attendiez. Cette réouverture fut difficile car beaucoup ne comprenaient pas pourquoi l'entrée pendant le confinement dans le restaurant se faisait sans masque et que celui-ci devenait à présent obligatoire. Nous ne faisons pas du zèle, nous appliquons seulement la loi pour avoir

l'autorisation d'ouvrir le bar et le restaurant, nous devons tous être masqués dès le franchissement de la porte.

Et beaucoup nous demandent mais comment buvons-nous un verre ou même mangeons avec un masque, et bien c'est simple dès que vous êtes assis, vous pouvez le retirer et vous le remettez pour vous déplacer. A partir du 20 Juillet, celui ci est obligatoire dans tous les lieux clos, plus besoin de réfléchir, gardez toujours un masque avec vous pour toutes vos sorties. Nous ne sommes pas encore sortis de cette crise qui pourrait perdurer si une deuxième vague surgissait. Soyez prudent. Et prenez soin de vous.

Depuis la réouverture des changements:

Nous avons laissé une petite épicerie de dépannage. Tous les samedis, nous proposons Hamburger Maison frites à emporter avec au choix sauce emmental, langres, seguin, et campagnard. Nous proposons toujours des plats traiteur à emporter le mardi et le vendredi mais, covid oblige, nous ne mettons pas de flyers pouvant être contaminés à disposition. N'hésitez pas à nous téléphoner au 03.25.31.06.08 pour des renseignements. Nous communiquons également sur internet et Facebook. Mais nous restons disponibles pour tous renseignements.

Toutes nos soirées bistrots de pays sont reportées à des temps meilleurs....

Nous fermons comme tous les ans les dernières semaines d'août. Vous pourrez donc commander vos derniers burgers de la saison le vendredi 7 août et nous fermerons nos portes le samedi 8 août.

Vous nous retrouverez pour la rentrée le Mardi 1er Septembre.

Bel été à tous et surtout protégez-vous. A bientôt.

Manifestation artistique

SIMONE (camp d'entraînement artistique de Châteauvillain, site Le Chameau) présentera la performance d'un artiste dans notre commune le 16 août prochain à 20h. Le lieu exact de la prestation reste à définir. Plus d'informations à venir sur notre site. Un verre de l'amitié clôturera cette manifestation.

Comprendre les mécanismes de l'urbanisme

La Commune est dotée d'un **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**, document arrêté par délibération du conseil Municipal du 07 février 2008 et approuvé par le Conseil Municipal. Il est opposable aux tiers après enquête publique et formalités diverses, depuis mars 2009.

Ce document, le PLU, permet à la Commune d'arrêter ses propres règles de constructibilité (en conformité bien sûr avec le Code de l'Urbanisme) et de définir un **zonage**, c'est-à-dire de découper le territoire communal en secteurs suivant les fonctions ou activités à accueillir.

Ainsi les zones U, dites urbaines, sont destinées à l'habitat (UB de l'habitat et d'activités économiques compatibles, elles correspondent aux parties denses du centre ancien, UD de type bâti plus récent...); les zones naturelles, dites zones N, etc.

Chaque zone ayant une fonction particulière (habitat, agriculture, réserve naturelle...), un **règlement** propre à chaque zone a été arrêté (ainsi un lotissement à usage d'habitation sera refusé en zone agricole (A); sa place est en zone urbaine (U).

Le règlement du P.L.U. représente environ 115 pages, aussi, il ne sera pas possible de le mettre en ligne sur le site. Vous pouvez demander à le consulter librement au Secrétariat.

- **Périmètre de protection (ou protégé) :** L'église de BRICON a été inscrite sur la liste des monuments historiques le 11 septembre 1987. Ainsi, un périmètre de 500 m autour de l'Eglise a été institué. Tout projet inclus dans ce périmètre est transmis pour avis au Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Vous avez un projet, que devez-vous faire?

Surtout, ne pas commencer les travaux avant d'avoir entrepris toutes les démarches nécessaires!

- Identifier la **zone** du P.L.U. concernée par votre projet (pour les particuliers, il s'agit souvent des zones UA ou UB),
- Demander au Secrétariat le **règlement** de cette zone; ce qui vous permettra de savoir quelles sont les constructions autorisées et celles qui y sont interdites ; vous y trouverez également des informations sur les règles d'implantation à respecter (retrait, alignement, etc.), et sur l'aspect extérieur des constructions (toitures, façades, clôtures...)
- Établir votre demande à l'aide du formulaire adapté (déclaration préalable, permis de construire...) et joindre toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre demande.

Des sites internet peuvent vous accompagner dans ces démarches :

- Pour obtenir des extraits de plans :
www.cadastre.gouv.fr / www.geoportail.gouv.fr
- Des informations complémentaires et pour télécharger des imprimés: www.service-public.fr
- Vous pouvez aussi contacter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement (CAUE), rue du Commandant Hugueny à Chaumont :

Tel: 03.25.32.52.62 ou caue@haute-marne.fr

Mais, si le monde virtuel n'est pas "votre truc", vous pouvez toujours venir à la Mairie où le secrétaire, le Maire et ses adjoints pourront vous remettre les imprimés et les informations nécessaires. Attention, leur rôle n'est pas de vous établir les dossiers, ni de dessiner des plans, mais de vous conseiller sur la démarche.

Et après ??? Votre dossier de demande est prêt, vous devez le déposer au secrétariat de mairie. S'il manque des dossiers, nous ferons les photocopies nécessaires.

La Commune de BRICON n'a pas la compétence "**instruction** des dossiers d'urbanisme", aussi, comme bon nombre de communes, les dossiers sont transmis à la D.D.T. (Direction Départementale des Territoires - ex DDE ou Equipement) pour instruction.

Ensuite, vous recevez une notification de délai d'instruction ou de pièces manquantes à fournir.

Les décisions sont signées par le Maire avec le respect des décisions prises par le service instructeur, compétent dans le domaine de l'Urbanisme, du fait de l'existence du Plan Local d'Urbanisme.

Souvenir Français

L'activité du souvenir Français a été fortement perturbée. Nous n'avons pas eu les habituels rendez-vous du 8 mai à Châteauvillain et du 15 juin à La Ferté (maquis décimé le 15 juin 1944 par une troupe de 1.500 allemands).

Nous avons prévu, à cette même date du 15 juin de commémorer l'attaque en 1940 du dernier train ayant quitté Bricon sur la ligne de Châtillon à hauteur de la ferme de la Tuillerie (ferme Cousin).

Cependant, une cérémonie a eu lieu le 15 juillet à Colombey-les-2-églises à l'initiative du Souvenir Français pour rendre hommage au général de Gaulle en tant qu'ancien Président de la république. Ensuite, ce fut l'inauguration d'une exposition au mémorial dédiée à la guerre de 1870 et mise en place par le Souvenir Français. Cette expo est visible sous forme de panneaux en salle Michel Debré.

L'Assemblée générale du S.f. aura lieu dans la salle polyvalente de Blessonville le 18 septembre prochain à 15h30 (si tout se passe bien).

Via Francigena

L'association Via Francigena-Voie de Sigeric n'a pas pu terminer ses actions prévues, principalement le balisage du tronçon qui va de Cirfontaines à Richebourg.

L'Assemblée générale prévue le 20 mars n'a pu être faite, ainsi que la "marche du muguet" dont la date était le 11 mai.

La venue de pèlerins s'effectue timidement. Deux ou trois sont passés par notre itinéraire depuis le 11 mai.

Nous n'avons pas encore fixé la date de l'AG.

Club Informatique

Le club info n'a fonctionné que sur un trimestre, les deux autres ayant été perturbés. Disons que la moitié du programme a pu être faite. Il n'y a pas eu de remise de diplômes. Cependant, un repas de fin de session a quand même terminé cette curieuse période. Repas ordinaire pris au restaurant l'Europe le jeudi 2 Juillet. Tous les élèves ont manifesté leur désir de reprendre les cours à la rentrée qui aura lieu fin septembre (le 17 ou le 24).



A la médiathèque

Pour rappel, la Cité du Temps Libre vous accueille de nouveau depuis mi-mai aux horaires habituels (sauf permanence supplémentaire du premier samedi du mois). Les conditions sanitaires strictes mises en place à cette période ont pu récemment être allégées : l'usage du gel hydro-alcoolique reste obligatoire à l'entrée, le port du masque est obligatoire.

L'accueil des groupes et les animations sont toujours suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les quartiers suivants restent inaccessibles: café/détente, lecture sur place, jeux de société, cabane à

lecture et galerie des artistes. Le but étant d'éviter les croisements de personnes et la présence de plus de trois usagers en même temps dans la salle. Les documents rendus sont soigneusement désinfectés puis placés trois jours en « quarantaine » avant retour en rayon.

Rappel des horaires d'ouverture :

- | | | |
|------------|---------------|---------------|
| - lundi | 10h – 12h | |
| - mercredi | 10h – 12h | 13h30 – 17h30 |
| - samedi | 14h30 – 16h30 | |

FERMETURE ESTIVALE DU LUNDI 13 JUILLET AU MERCREDI 5 AOUT

Pour les vacances d'été, ce joli coloriage de la mer vous est offert:

Bonnes vacances et bonne lecture, prenez soin de vous ...



Du côté de l'école

Résumé du procès verbal du conseil d'école du 29 juin 2020

-Prévisions d'effectifs pour l'année 2020-2021

L'école devrait compter 7 élèves de moins qu'à la rentrée 2019-2020, avec un total estimé fin juin à 81 élèves.

La baisse des effectifs et le risque de déménagements durant l'été inquiète le conseil qui craint, à terme, une fermeture de classe. Les effectifs de petite et moyenne sections de maternelle étant plus faibles que l'an dernier, l'inscription de toute petite section est envisagée.

Aucune réunion de découverte et d'information aux parents d'élèves de petite section n'a été organisée en raison du protocole sanitaire.

-Bilan de la continuité pédagogique durant le confinement et au cours du déconfinement progressif
Les représentants des parents d'élèves n'ont eu aucun retour des familles sur le travail envoyé par le biais de l'espace numérique durant le confinement.

Une très petite proportion d'élèves d'élémentaire n'a pas répondu au travail demandé par les enseignantes.

Beaucoup de parents ont considéré que le distanciel ne servait à rien en maternelle et n'ont donc pas tenu compte du travail proposé.

Les écarts d'acquisition constatés en retour en classe sont très importants.

Le déconfinement s'est révélé très anxiogène tant pour les familles que pour les enseignantes et les membres de l'accueil périscolaire. Les fréquents changements de protocole et les délais très courts pour les mettre en place ont particulièrement affecté les équipes et désorienté les familles.

-Budget et investissements pour la rentrée 2020-2021

Le SIVOM des 3B a décidé de participer au troisième volet du projet ENIR, subventionné à 50% par l'Etat: achat d'un tableau numérique pour la classe de grande section-CP, et de quatre bornes wifi afin d'améliorer la connexion de la classe numérique et des tablettes.

L'achat de deux ordinateurs est envisagé pour la direction de l'école et la direction du centre de loisirs

Des travaux de réparation d'huissieries et de systèmes anti-pince doigts se dérouleront en août.

Au centre de loisirs



Des mesures de confinement ont été prises afin de ralentir la propagation du virus. Cela a de nombreuses conséquences sur les services périscolaires et la gestion de l'accueil des enfants qui, depuis la réouverture de l'école avec des successions de protocoles sanitaires révisés tous les 15 jours, a dû faire preuve d'adaptation constante.

En effet, avec les contraintes imposées par les services compétents, l'équipe d'animation a dû revoir les animations proposées aux enfants pour le mois de juillet. Nous avons supprimé les ateliers culinaires ainsi que les sorties. Effectivement, même si cela est devenu possible par la suite, les contraintes afin de respecter le protocole étaient ingérables. De plus, il est conseillé d'éviter les lieux fréquentés et de rester dans les locaux. Les maternelles et les primaires ne devant pas avoir de contact entre eux, nous avons dû

déménager le mobilier pour recevoir les petits dans une autre pièce. Les parents ne peuvent pas entrer dans l'établissement et l'équipe doit porter le masque.

Le programme de juillet a plu aux enfants car nous avons pu faire finalement des animations que les enfants n'ont pas réalisées. De plus, c'est rigolo de faire la fête des mères et père, Pâques ou le poisson d'avril en juillet!

La location de structure gonflable a été mise en place la 1^{er} semaine du centre. (Photos ci-jointe) Une girafe pour rebondir ainsi que 4 modules de jeux gonflables afin de pratiquer les jeux du fer à cheval, cible, tir de frisbee et lancer de balle!



Le centre de loisirs a eu 28 inscriptions, avec une vingtaine d'enfants les après-midi, Cyrielle Joly diplômée Bafa, que le Sivom a recrutée, à complété l'équipe d'animation déjà composée d' Astrid Bobinec et de Sabrina Mourot pour la direction.

Difficile de se projeter et d'imaginer le après, notamment la rentrée scolaire. Le doute est encore bien présent avec beaucoup de questionnement. L'équipe devra s'adapter et

réajuster en fonction de l'évolution de l'épidémie. Tous les services sont maintenus.

Les P'Tits Loups

Cette année, on le sait tous, est bien différente de toutes les précédentes. Tous, nous avons subi les conséquences du covid 19, et l'association n'est pas différente des autres. Nous avons dû annuler les deux manifestations importantes de l'année (le loto et la kermesse), qui nous permettent de pouvoir apporter toujours autant aux enfants scolarisés. Nous envisageons un report du loto dans les premiers mois de la prochaine rentrée scolaire, mais nous ne fixons rien pour l'heure, étant donné l'évolution non rassurante de l'épidémie.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances estivales et nous vous disons « à la rentrée de septembre ».

Les membres des P'tits Loups

Chez les sapeurs-pompiers



Interventions:

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Le CIS Bricon a réalisé 39 interventions

23 secours à personne

13 feux

3 opérations diverses

Pendant la période de confinement, l'organisation des secours était modifiée au niveau départemental pour limiter au maximum le personnel en intervention, nous n'étions plus alertés pour les secours à personne.

RECRUTEMENT:

Si vous êtes intéressés pour devenir sapeur-pompier ou si vous voulez visiter le centre de secours, vous pouvez contacter le chef de centre, Julien Fraiseau au 0610079262 ou par mail bricon@sdis52.fr.



USB

Cette saison 2019-2020 n'aura pu arriver à son terme.

Avec cette pandémie qui nous a frappés, tout a été stoppé en quelques jours, espérons juste que nous pourrons reprendre notre activité dès la rentrée de septembre pour les enfants de l'école de foot.

Il n'y aura pas eu non plus de tournois, ni de feu de la Saint-Jean.

Donc maintenant place à la nouvelle saison qui sera marquée par les 100 ans du club.

Nous avons effectué un recrutement très jeune cette année et avons ciblé les jeunes du village ou ceux qui ont porté nos couleurs auparavant. Nous espérons pouvoir reprendre les entraînements début Août. L'école de foot reprendra début septembre en même temps que la rentrée des classes, les enfants sont impatients de retrouver les terrains comme les éducateurs.

Cette année, une catégorie en plus avec la création de notre équipe U14 à 11. Nous avons encore besoin de joueurs ou de joueuses pour nos effectifs.

Vous pouvez dès maintenant prendre contact pour l'inscription de vos enfants auprès de Yann Rodrigues au 06 81 75 21 91.

L'assemblée générale du club se tiendra prochainement. Tout le monde sera bien sûr convié à y participer.

Nous vous tiendrons informés de nos prochaines manifestations lorsque nous aurons le feu vert des autorités, et quand tout sera terminé.

Prenez bien soin de vous, et pensez à vous occuper de vos licences.

Bon courage à tous et à toutes!!!!

Bonnes vacances et à bientôt!

Un peu d'histoire

Construction de la Mairie–Ecole de Bricon

(Article écrit à partir d'un discours de Monsieur Jean Goutorbe, Maire de Bricon, prononcé lors de l'inauguration de la salle polyvalente.)

Il y a cent trente sept ans, en 1883, on inaugurerait la nouvelle maison commune du village (mairie) édiflée malgré vents et marées, grâce à l'énergie et à la clairvoyance d'une équipe municipale dynamique pour son temps, grâce à la ténacité d'un maire, monsieur Beguinot, dont on devine, au travers des délibérations houleuses l'autorité, la patiente obstination et l'esprit plein de ressources. Ce fut une véritable épopée que la conception et la réalisation de cet édifice dont nous sommes toujours aussi fiers après plus d'un siècle d'existence. Pour mieux comprendre les difficultés de cette entreprise, essayons de nous intégrer au contexte de l'époque :

1878 - Les conséquences de la désastreuse guerre de 1870, ont ruiné les communes de France. Toutes ont dû contribuer au remboursement de la dette envers l'Allemagne. Comme un malheur n'arrive jamais seul, en 1873, un ouragan a abattu le clocher de notre église. On vient seulement de verser à l'évêché la dernière annuité sur l'argent avancé pour la réparation. Les comptes de trésorerie municipale sont pratiquement à zéro. De plus, les charges communales sont lourdes: la loi Ferry n'est pas encore promulguée et la municipalité voulant ouvrir une école, doit payer, de ses deniers, les traitements de l'instituteur.

Or Bricon s'enorgueillit d'avoir deux établissements d'enseignement laïque, un pour les garçons, un pour les filles (voir article du n°140). Coût: 8.100 francs annuels auxquels il faut ajouter les émoluments du comptable public, des cantonniers, du garde champêtre et du secrétaire de mairie. Avec les dépenses ordinaires d'entretien des voies et bâtiments, le budget frôle les quatre mille francs.

Ainsi, le 21 juin 1878, l'aventure commence. Monsieur Beguinot, soumet à son conseil une délibération l'autorisant à contracter un emprunt pour réparer la classe des garçons jugée en très mauvais état. Vive discussion! L'immeuble est si vétuste, malcommode et insalubre que le réparer ne semble pas rentable. Une majorité se dégage, conduite par monsieur Chrétien, adjoint, pour prendre contact avec un architecte afin de construire une école neuve.

Ce n'est que le 20 avril de l'année suivante que des plans dressés par monsieur Descaves, de Chaumont, sont soumis à l'approbation des conseillers. Au cours des mois, les esprits ont évolué: ne serait-il pas judicieux de construire, au lieu d'une simple école, une maison commune avec deux classes, logement pour le maître, salle de réunion et bureau pour le secrétaire?

Aussi la proposition « école seule » est-elle rejetée.

Nous nous retrouvons trois ans plus tard, en janvier 1881. Des élections ayant eu lieu, monsieur Chrétien devient maire et va tout mettre en œuvre pour faire triompher cette idée. Dès le 3 avril, il fait voter une motion demandant une nouvelle consultation d'architecte. Le 15 novembre, les plans sont sous les yeux des conseillers qui l'approuvent à l'unanimité après, je cite: « un examen minutieux, considérant que tous les services sont parfaitement distribués et indépendants les uns des autres, que tout est aménagé dans les meilleures conditions de commodité possibles, que le devis, s'élevant à 27.300 francs, est établi avec toute l'économie désirable ». Les élus autorisent alors monsieur le maire à emprunter cette somme à la caisse des écoles. Les ressources nécessaires au remboursement des annuités seront fournies par une majoration de quatre centimes au franc sur les grandes taxes en vigueur.

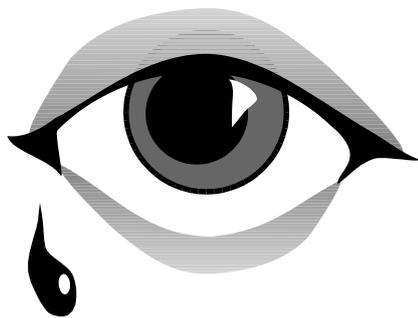
Lourd sacrifice! Tous les propriétaires fonciers vont être frappés par cette mesure fiscale. Qu'importe! On va commencer les travaux .. Eh bien, hélas non! Le 2 mars 1882, au cours d'une séance extraordinaire, est lue une déclaration de monsieur le Préfet réduisant à 20.300 francs le montant du prêt. Il manque maintenant deux mille francs et, à moins de bouleverser tous les plans, impossible de minimiser la dépense. Faisant feu de tout bois, monsieur Chrétien propose la mise en vente d'une partie du domaine communal. La cession de huit hectares quatre vingt centiares de champs pourrait procurer les fonds nécessaires. Les débats, on le devine, sont terribles. Tous les agriculteurs, très attachés à la terre, s'insurgent, si bien qu'à l'issue d'un véritable règlement de compte, trois conseillers démissionnent. Mais la délibération est votée.

Le 13 août, un entrepreneur est sur place pour implanter la construction nouvelle. Catastrophe! Le mur mitoyen qui devait servir de fondations à la face ouest du bâtiment s'avère instable. Il convient de le raser et de chercher un sol ferme. Cet imprévu est bientôt chiffré: 4.000 francs environ. Mais où se procurer tant d'argent? Les caisses publiques ont leurs guichets fermés par décision préfectorale. Après bien des démarches, monsieur Chrétien trouve un prêteur en la personne de monsieur Maugras, riche habitant du village.

C'est à la fin du mois de février 1883 que sera enfin posée la première pierre. Le plus dur est fait. Le gros œuvre et les finitions vont prendre deux années encore, mais aucune mention au cahier des délibérations ne permet de détecter d'autres soucis d'ordre financier.

Comme preuve de la satisfaction des habitants, il faut ajouter qu'aux élections de 1884, l'équipe de monsieur Chrétien fut réélue triomphalement et ce dernier réinvesti dans ses fonctions de maire par huit voix sur neuf.

Patrick Lagrange.



Marcel Collier

notre centenaire
1920-2020

Comment résumer une longue vie en quelques lignes?

Papa est né à Bonnacourt le 25 avril 1920. Il a passé toute son enfance dans son cher village où repose toute sa famille,

ses parents, son frère Robert, sa sœur Juliette, son neveu tombé d'un toit à l'âge de 30 ans, son neveu handicapé, etc.

Il avait 20 ans lorsque la guerre éclata.

Même s'il a mis longtemps à en parler, il est resté traumatisé par la déportation de son frère Robert, plus âgé, parti 5 ans en Allemagne pour que lui, son jeune frère, puisse être épargné. Pendant cette guerre, avec ses copains, il a participé à des sabotages de trains, notamment à Andilly, en risquant à chaque instant de faire arrêter par la Gestapo. Il a connu la poudrière de Langres.

Une seule fois, il n'y a pas si longtemps, il m'a dit comment il avait échappé au massacre de 4 jeunes résistants dans le bois de Poiseul.

A la fin de la guerre, en 1945, il a épousé une jolie fille de Dampierre, et ensemble ils ont quitté Bonnecourt, chose qui ne se faisait pas à l'époque, on restait là et on aidait ses parents.

Ils n'avaient rien, mis à part leur jeunesse. La pauvreté complète!

Et là, ils ont travaillé et encore travaillé avec pour objectif d'avoir quelque chose à eux.

Après un bref séjour à Essey-les-Eaux en qualité de salariés agricoles, ils ont loué une ferme à Is-en-Bassigny.

Entre temps, les deux enfants, Gilles et Claudine, sont arrivés et, selon leurs dires, le berceau se traduisait souvent par 4 agglos ou 4 bottes de foin.

Les années passant, il fallait avancer en les entraînant avec eux, ne les ménageant pas, ce qui n'était pas toujours simple!

A Is, ce fut leurs plus belles années car il y avait les voisins, les amis de toujours qui, pour la plupart, ne sont plus là aujourd'hui. Tous les moments de joie, de peine ont été partagés avec eux. Combien de repas, de fêtes de famille ont-ils faits ensemble, je ne saurais le dire, et cela en toute simplicité.

Mais voilà, nous étions mal logés et sans possibilité d'évolution et il a fallu de nouveau partir.

Après de nombreuses recherches, nous sommes arrivés à Bricon et, là, ce fut un nouveau traumatisme. Déménager, laisser les amis mais aussi travailler différemment, assumer les erreurs d'adaptation à de nouvelles techniques culturelles, et des emprunts à rembourser.

L'intégration fut difficile et éprouvante, surtout pour maman car venir d'ailleurs et s'installer sur des terres, dans un petit village, n'est pas chose facile.

Ce fut compliqué pour eux et il a toujours regretté ce départ.

C'était cependant sans compter sur sa farouche volonté de réussir et de « regarder devant », disait-il.

Avec son caractère bien trempé, son énergie, il fut le premier à acheter un tracteur, un Algaier qui faisait un bruit terrible dans les rues de Is.

Visionnaire, intelligent, c'est lui aussi qui a osé investir, emprunter pour acheter la ferme de Bricon.

Tout était fait avec réflexion, et toujours ce souci d'économie, de récupération.

Combien nous nous sommes pris la tête face à cette force de caractère?

Papa, ta vie fut plus que ces quelques mots.

Ce que nous sommes, avec nos qualités et nos défauts, nous te le devons. Tu as essayé de nous transmettre ta haute valeur du travail bien fait, ton sens de l'économie, ta profonde honnêteté. Merci Papa.

De nos jours, tout ceci peut paraître ringard et démodé, mais puisses-tu servir de modèle à tes petits-enfants et à tes arrière-petits-enfants dont tu étais si fier.

Tu n'as pas fait les choses à moitié, tu as attendu d'avoir 100 ans en nous demandant de mettre les bouteilles au frais et, en plus, la date du 8 mai 2020, date anniversaire des 75 ans du jour de la Libération de 1945.

Te voilà soulagé, tu n'as plus à chercher ta respiration et tu vas retrouver maman Cécile, partie le 5 mars 2006.

Au revoir papa...

Claudine et Gilles Bouvier, nécrologie lue lors des obsèques